

## CHENNEVIÈRES

# Nexity a déposé un Cerfa de demande de permis de construire qui nécessite une vigilance particulière de la ville.

En ma qualité de Maire de Conflans-Sainte-Honorine, je tiens à informer les Conflanais que Nexity a déposé un Cerfa de demande de permis de construire le 30 décembre 2024 concernant le projet aux abords du magasin Carrefour Market.

Cette démarche administrative préliminaire s'inscrit dans la continuité des échanges que j'ai eus avec Nexity ces dernières semaines, au cours desquels j'avais émis un avis défavorable sur la dernière version du projet présentée.

Nexity m'a fait part de sa volonté de prendre en compte les différentes remarques que la Ville leur avait faites sur leurs précédentes propositions, notamment concernant :

- L'augmentation du nombre de places de stationnement,
- La baisse des hauteurs des constructions,
- La réduction du nombre de logements.

Une réunion publique sera prochainement organisée, au cours de laquelle Nexity présentera aux Conflanais un projet que nous attendons revu, redimensionné et adapté, tenant compte de nos attentes pour le quartier.

Il est important de rappeler que ce projet s'inscrit dans le cadre d'une opération privée sur une parcelle privée. Néanmoins, la Ville restera particulièrement vigilante quant à son insertion harmonieuse dans le tissu urbain existant et sa contribution à l'amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier. Nous restons dans l'attente du dépôt du dossier avec le détail du projet de construction de la part de Nexity.

Laurent Brosse,  
Maire de Conflans-Sainte-Honorine